

N° 4/2.20

[PRÉAVIS N° 29/6.19](#)

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 2'900'000.00 TTC, SUBVENTIONS NON DÉDUITES,  
POUR LES ÉTUDES DE PROJETS DES AMÉNAGEMENTS DE SURFACES,  
INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET SPORTIVES DU PARC DES SPORTS**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## **1 PREAMBULE**

La Commission était composée pour l'étude de ce préavis, de Mmes Claudine DIND, Béatrice GENOUD-MAURER, Christine GOLAY-FAVRE, Ludivine GUEX ; MM. Cyril NUSSBAUM, Joseph WEISSEN et Christian HUGONNET Président-rapporteur.

Le préavis a été présenté à la Commission par M. Eric Züger, Municipal, M. Jean-Jacques Aubert, Municipal, Mme Anouk Paltani Baumann, Cheffe de service ainsi que M. Albéric Magnard, Chef de projet. La commission les remercie pour leur engagement et la clarté des réponses apportées.

La commission s'est réunie à cinq reprises pour cet objet, soit les 20 juin 2019, 27 août 2019, 3 octobre 2019, 31 octobre 2019 et 13 novembre 2019. Elle a le 3 octobre, reçu un certain nombre de clubs sportifs qui avaient souhaités se faire entendre, ceci en présence des autorités communales en charge du préavis, notamment M. Eric Züger, Municipal, Mme Anouk Paltani Baumann, Cheffe de service ainsi que M. David Fernandez, Chef de service.

## **2 INTRODUCTION**

Le projet de réaménagement du Parc des Sports est inscrit dans le programme de législature 2016-2021. Il a pour objectif comme indiqué dans le préavis de :

- réorganiser les installations sportives du site,
- définir les accès (automobiles, cyclables et piétonniers) et les zones de promenade et de détente,
- offrir un meilleur accès au lac et aux rives de la Morges,
- améliorer la protection contre les crues et les risques de débordement de la Morges,
- permettre l'accueil de nouveaux équipements tels qu'un centre aquatique prévu comme un véritable projet régional, un parking souterrain d'une capacité de 640 places et une zone hôtelière et de loisirs.

Le préavis d'études de projets des aménagements se fonde sur deux documents principaux : le plan partiel d'affectation du Parc des Sports (PPA - accepté par le conseil communal en juin 2019) et le projet lauréat des mandats d'études parallèles (MEP) lancés en 2016.

Ce MEP a permis de mandater quatre bureaux d'études pendant 4 mois ; les clubs sportifs ont été impliqués jusqu'en 2016. Le projet lauréat prévoit, tel que présenté dans le préavis au § 3.3, onze objets à mettre en œuvre dans le temps. Certains sont relatifs au présent projet de réaménagement, cinq autres y sont bien entendu liés (centre aquatique, parking souterrain, chauffage à distance, terrains de tennis, zone hôtelière).

Le préavis d'études de projets des aménagements se base une ligne directrice. Une charte pour les aménagements paysagers et de surfaces, spécifique au Parc des Sports, a ainsi été rédigée pour assurer une unité et une qualité sur le site. La commission a pu consulter cette charte. Le mandataire général en charge de l'ensemble du projet devra travailler sur la base de cette charte.

Il est à noter également que le site est inscrit sur la carte indicative des dangers pour le risque d'inondation. Une crue centennale est susceptible d'inonder une partie substantielle du Parc des Sports, notamment la zone de stationnement au nord-est du périmètre, le secteur du futur centre aquatique et partiellement les équipements hôteliers. Une renaturation urbaine de la Morges est ainsi proposée.

### **3 AVANT-PROJETS, CREDIT D'ETUDE & ESTIMATIF DU PROJET FINAL**

La commission a été informée et cela apparaît dans le § 5.1 du préavis en page 12 que le crédit d'étude d'avant-projets 26/5.2015 de CHF 744'000.- a été utilisé pour poser les bases de l'étude de projet des aménagements proposée dans le préavis. Ce crédit a en particulier permis de mener un mandat d'études parallèles (MEP) dont la COFIN a été informée en date du 11 décembre 2017. Ce MEP a débouché comme indiqué plus haut sur un concept global pour la zone sous forme d'une charte d'aménagement, mais également sur une proposition de réaménagements des rives et la création d'une seconde plage.

**Détail de l'utilisation des montants disponibles pour l'avant-projet 26/5.2015 avec mise à jour au 31.12.2019 :**

<b>Crédit voté 25/5.2015</b>	<b>CHF 744'000</b>	<b>Remarque</b>
<b>Utilisé au 31.12.2019</b>		
Avant-projet Parking	CHF 235'575	Choix du partenaire pour le parking fait en février 2019
Avant-projet Giratoire		
- Projet de carrefour	CHF 51'164	Carrefour et non un giratoire
Avant-projet Aménagements de surface, routiers, sportifs et infrastructures souterraines		
- Mandat d'études parallèles	CHF 182'358	
- Renaturation de la Morges, embouchure, rives	CHF 230'485	Subventions : - Touchée : CHF 80'140 - A recevoir : CHF 48'803 - Montant non encore connu à recevoir de la confédération permettant d'envisager une couverture de 95% de ce poste.  Dépense encore à venir : CHF 16'090
- Étude géotechniques	CHF 20'759	
- Étude d'avant-projet des aménagements	CHF 37'974	
- Étude d'avant-projet des infrastructures	-	
- Divers	CHF 24'339	
-		<b>Non utilisé : CHF 74'199</b>

Le plan des investissements 2019-2023 avait inscrit un montant de CHF 28,8 mio pour les aménagements de surfaces du Parc des Sports, dont CHF 2 mio pour le crédit d'étude de ceux-ci.

Cette estimation a été réévaluée à CHF 38 mio (soit env. + CHF 10 mio) dont le crédit d'étude objet du présent préavis qui s'élève à CHF 2,9 mio (+ CHF 0,9 mio). Ces nouveaux chiffres sont expliqués par la Municipalité comme indiqué dans le préavis, soit :

- renaturation de la Morges, son embouchure et les rives du lac et déplacement du biotope,
- collecteur d'eaux claires pour le futur quartier de la Longeraie,
- Voie Verte,
- prise en charge d'aspects écologiques.

**Ventilation des coûts estimés pour le projet final :**

<p><b>Renaturation urbaine, y compris études</b></p> <p>Comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacement du biotope, estimation de CHF 300'000 TTC,</li> <li>- Aménagement de la Morges et son embouchure, estimation de CHF 2,4 mio TTC,</li> <li>- Aménagement de la rive du lac comprenant la création d'une nouvelle plage, estimation de CHF 1,3 mio TTC.</li> </ul>	4'000'000
<p><b>Terrains de sports, y compris études</b></p> <p>Aménagement de tous les équipements sportifs comprenant 3.5 terrains de football (dont un de type gala et un terrain praticable pour football américain et rugby), un terrain de basket, des pistes de boules et pétanques et de la callisthénie.</p> <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le terrain de football naturel avec anneau et athlétisme, estimation de CHF 4 mio TTC,</li> <li>- un terrain synthétique, estimation de CHF 1,8 mio TTC.</li> </ul>	9'000'000
<p><b>Voirie, y compris études</b></p> <p>Voirie pour l'accès aux installations et le parking entre le Tennis Club de Morges et le giratoire en Bonjean (environ 9'000 m<sup>2</sup>).</p>	3'200'000
<p><b>Cheminements principaux transversaux dont Voie verte, y compris études</b></p> <p>Grandes vagues est-ouest d'environ 600 m de longueur permettant la circulation, la distribution vers les différents objets et activités, et la promenade sous différentes formes, notamment par le passage de la Voie verte (itinéraire partagé reliant Saint-Prex à Lutry qui accueille l'ensemble des mobilités douces dans un cadre confortable, sécurisé et d'agrément pour les déplacements touristiques, sportifs ou de loisirs).</p>	1'800'000
<p><b>Aménagements de surface, cheminements, places, mobilier urbain, éclairage, aires de jeux ... y compris études</b></p> <p>Aménagement de l'ensemble des espaces « libres » du Parc des Sports (engazonnement, prairies fleuries, plantation arbres, arbustes et massifs) avec les cheminements secondaires et notamment avec la restitution du camping en zone verte. Avec des sites plus spécifiques comme la Place des fêtes (environ 12'200 m<sup>2</sup> pour une estimation de CHF 5,5 mio TTC) et le Parc du lac (environ 12'800 m<sup>2</sup> pour une estimation de CHF 1,1 mio TTC).</p> <p>Ces espaces sont agrémentés de mobilier urbain, abris vélos, jeux, fontaines et éclairage pour une estimation de CHF 2,2 mio TTC.</p>	12'200'000
<p><b>Infrastructures souterraines et tronçon collecteur eaux claires Longeraie-Lac, y compris études</b></p> <p>Comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en œuvre de nouveaux réseaux pour l'ensemble du site (gaz et eaux claires, usées, grises et potable) pour une estimation de CHF 6,2 mio TTC,</li> <li>- la réalisation du tronçon traversant le Parc des Sports d'un collecteur d'eaux claires provenant du futur quartier La Longeraie pour une estimation de CHF 1,6 mio TTC.</li> </ul>	7'800'000
<p><b>Total subventions non déduites</b></p>	38'000'000

**Ventilation indicative du crédit d'études proposé :**

<b>Objets</b>	<b>Coût Projet</b>	<b>dont Etude</b>
Renaturation urbaine*	4'000'000.00	400'000.00
Terrains de sports	9'000'000.00	650'000.00
Voirie	3'200'000.00	200'000.00
Cheminements principaux transversaux dont Voie verte*	1'800'000.00	150'000.00
Aménagements de surface, cheminements, places, mobilier urbain, éclairage, aires de jeux ...	12'200'000.00	1'100'000.00
Infrastructures souterraines et tronçon collecteur eaux claires Longeraie-Lac*	7'800'000.00	400'000.00
<b>Total subventions non déduites</b>	<b>38'000'000.00</b>	<b>2'900'000.00</b>

Le total des montants supplémentaires par rapport au projet original qui se trouvait dans le plan des investissements 2019-2023 (marqués d'une étoile \*) serait donc d'environ CHF 950'000.-, montant qui est cohérent avec la différence de 0,9 mio entre les CHF 2 mio du crédit d'étude envisagé à l'origine et le montant de CHF 2,9 mio proposé dans le préavis.

A ce stade, il est à souligner que pour ce qui est de la renaturation urbaine :

- Le Canton et la Confédération encouragent la renaturation des rives en pouvant y participer financièrement jusqu'à globalement env. 95%.
- Des réaménagements de l'embouchure de la Morges et des rives du Lac permettent de répondre aux vœux de la Commission de gestion (N° 17-2015) et à la motion du groupe des Verts déposée le 5 avril 2017 "Pour plus d'accessibilité au lac et aux berges pour tous : flore, faune et humains".

Pour mener à bien ce projet, 4'000 heures de travail (chef de projet et collaborateurs des services communaux) seront nécessaires pendant la durée des études.

**4 DISCUSSION**

La commission doit se prononcer sur le crédit d'étude et non sur le projet final qui reste à élaborer. Il n'en reste pas moins que certains éléments du projet final sont esquissés dans le préavis et que la commission les a traités indirectement dans le but de se prononcer sur certains aspects du crédit proposé.

**Diversité des objets**

La commission constate que ce préavis englobe de nombreux objets, certes en relation avec le site du Parc des Sports, mais de nature très différente. Elle aurait préféré une approche par sous-projet, permettant une analyse différenciée. Cependant, il est à relever que chaque projet, une fois présenté, pourra être discuté, approuvé ou refusé, voire mis en votation populaire.

**Coûts total du projet final**

Le coût total de CHF 38 mio pour l'ensemble du projet final est important. Il dimensionne le montant des études nécessaires qui font l'objet du préavis traité par ce rapport. Le montant du projet final devra pouvoir s'insérer dans les plafonds d'endettement futurs. Charge sera donnée aux commissions qui traiteront des préavis ultérieurs et des prochains plafonds d'endettement de faire leurs analyses et recommandations. La commission traitant le présent préavis souhaite néanmoins que le crédit d'étude puisse également servir à faire des choix responsables entre coûts et intérêt des sous-projets et à ne pas sous-estimer l'aspect de l'entretien et de la maintenance des aménagements qui seront proposés.

La commission observe que le déplacement et la reconstruction des bâtiments présents sur le site viendront en sus du montant de CHF 38 mio pour un montant de l'ordre de plus de CHF 15 mio et seront traités dans des préavis à venir.

**Voie Verte**

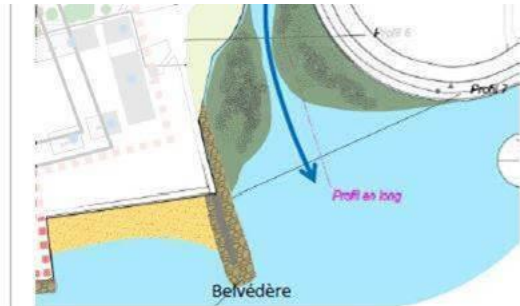
La Voie Verte doit permettre un cheminement des piétons, vélos et vélos électriques. Son caractère est celui d'une promenade. La commission a discuté du coût important de cette voie et de la difficulté de faire cohabiter en sécurité ses différents usagers. Charge sera donnée à la commission qui traitera du préavis ad hoc de traiter cette préoccupation.

**Plage**

La commission s'est inquiétée du maintien de la plage et de son érosion possible. Celle-ci ne devrait pas être impactée négativement selon la réponse des services communaux qui suit et bien au contraire être mise en valeur. La commission souhaite que dans le cadre du crédit d'étude ce risque soit effectivement traité, les attentes de la population étant importantes.

Réponse :

- > *Dimension de la plage : Le maintien de cette aire de plage inscrite au PPA est une des conditions du projet de renaturation. Dans ce projet, la digue donnant sur le belvédère sera remplacée par une construction (par exemple une passerelle) qui laissera passer les vagues pour redynamiser l'embouchure. De ce fait, la forme de la plage actuelle évoluera avec le temps et les conditions météorologiques. Les études et les simulations ont montré qu'elle pourrait même être plus grande.*
- > *Accessibilité de la plage : Maintenu. De plus, un nouvel accès se fera depuis l'Ouest ; une promenade entre la piscine actuelle et la rive est prévue.*
- > *Autre impact : Les travaux de renaturation favoriseront le développement de la biodiversité et donc de l'avifaune. Il devrait y avoir une plus grande présence notamment en périodes migratoires (printemps, été).*



Etat actuel



Principe état futur (stade études avant-projet)

### Renaturation urbaine

Ce volet du projet vise à éviter les conséquences d'une crue centennale. La commission souhaite que le crédit d'étude puisse apporter des éléments justifiant l'approche retenue (creusement) plutôt que d'alternatives telles que le rehaussement des murs en termes d'efficacité et de coût.

### Zone touristique

La Municipalité informe que le contrat avec le TCS ne sera pas reconduit, les nuitées ayant fortement baissé. Un nouveau projet encore à définir sera proposé par la Municipalité, le PPA permettant une grande marge de manœuvre.

### Vestiaires, buvette

La buvette et les vestiaires ne peuvent être maintenus en leur emplacement actuel car celui-ci n'est plus conforme au nouveau PPA. Le projet Bâtiments clubs sportifs et théâtre est inscrit au plan des investissements pour un budget de CHF 1'500'000.- pour le crédit d'études en 2021 et de CHF 15'000'000.- pour le crédit de construction à partir de 2024.

### Inconnues et risques

La commission s'est interrogée sur le risque de lancer une telle étude et de son obsolescence possible au vu de plusieurs inconnues, dont l'éventuelle non-réalisation du centre aquatique ou du parking souterrain.

Non-réalisation du centre aquatique : la Municipalité indique que des ajustements marginaux à l'étude seraient nécessaires en cas de non-réalisation du centre aquatique ceci en particulier au niveau des cheminements d'accès. La commission a accepté le point de vue que ce risque ne remettrait pas en question la validité de l'étude.

Non-réalisation du parking souterrain : la Municipalité indique que dans cette éventualité l'aménagement des terrains de sports devrait être revu complètement. En conséquence, l'étude serait retenue jusqu'à connaître le sort du parking souterrain afin d'en tenir compte.

### Clubs sportifs

A leur demande, plusieurs clubs sportifs ont été reçus par la commission en date du 3 octobre 2019 pour entendre les remarques qu'ils avaient à apporter au projet d'étude, ceci en présence des autorités communales en charge du préavis, notamment M. Eric Züger, Municipal, Mme Anouk

Paltani Baumann, Cheffe de service ainsi que M. David Fernandez, Chef de service.

Les clubs reçus furent le FC Forward, Gymnastique, AFC Morges Bandits, Jiu Jitsu, Tennis-Club, AS Rugby.

Certains clubs ont fait état de leur inquiétude vis-à-vis du plan proposé et ont évoqué le manque d'interaction avec la commune. Les représentants communaux ont fait état de l'implication des clubs dans la phase d'avant-projet au travers de trois ateliers participatifs et du fait que le PPA n'a finalement été adopté qu'en 2019. La phase d'étude ne commencerait qu'avec l'acceptation du préavis faisant l'objet de ce rapport avec implication des clubs lors de ce processus.

Il n'est pas du rôle de la commission d'arbitrer en la matière, mais elle encourage que l'échange entre la commune et les clubs puisse avoir lieu dès que possible.

## 5 CONCLUSION

La commission ne se prononce pas sur les diverses réalisations qui verront le jour sur le site du Parc des Sports. Elle a traité la demande d'un crédit d'étude de projets des aménagements sur la base du préavis et les documents que sont le PPA du Parc des Sports et la charte résultant du Mandat d'études parallèles.

La commission a tenu compte du fait que certaines décisions doivent encore tomber quant à la réalisation du centre aquatique et du parking souterrain et que selon les décisions prises des approches différenciées devront être mises en place impactant les travaux d'études, ceci afin de ne pas engager des frais inutiles. La commission estime que le Parc des Sports mérite des aménagements pour en améliorer l'attractivité et que la population attend une offre d'accès aux rives du lac (notamment en termes de plages et baignade) améliorée.

La commission soutient donc pour ces raisons le préavis d'étude malgré les inconnues qui existent encore et dont il faudra tenir compte.

La commission enjoint par ailleurs la Municipalité à dialoguer avec les clubs sportifs afin de trouver des aménagements qui puissent satisfaire les parties dans l'intérêt de la jeunesse de la ville et de tous les utilisateurs du site.

C'est à l'unanimité des commissaires que la commission accepte ce préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,



- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit global de CHF 2'900'000.00 TTC, subventions non déduites, pour les études de projets des aménagements de surfaces, infrastructures souterraines et sportives du Parc des Sports ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 580'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2020.

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

Ch. Hugonnet

**Rapport de commission au Conseil communal en séance du 5 février 2020.**

**DÉTERMINATION**  
DE LA COMMISSION DES FINANCES  
DU CONSEIL COMMUNAL

**N° 29/6.19**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 2'900'000.00 TTC, SUBVENTIONS NON DÉDUITES,  
POUR LES ÉTUDES DE PROJETS DES AMÉNAGEMENTS DE SURFACES,  
INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET SPORTIVES DU PARC DES SPORTS**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 7 octobre 2019 pour examiner cet objet.

Les commissaires étaient les suivants : Mesdames Dominique KUBLER-GONVERS, Céline ELSIG, Maria Grazia VELINI et Ludivine GUEX, Messieurs Christian HUGONNET, Jean-Hugues BUSSLINGER, Yves MENETREY, Frédéric EGGENBERGER, Mathieu BORNOZ et Marc LAMBRIGGER, président-rapporteur.

La Commission des finances considère que ce préavis est indissociable du préavis No 28/6.19 pour un montant de CHF 15 millions concernant le centre aquatique, la commission tient aussi à rappeler les investissements consenti pour Beausobre portant sur un montant de 38 millions. Dès lors, la Commune aura engager des investissements pour un montant de près de 56 millions avec ces 2 objets. Au vu des taux d'intérêts actuels, un tel investissement peut, de l'avis de la Commission, être effectué.

Il convient toutefois d'avoir à l'esprit que le plafond d'endettement est fixé à CHF 160 millions. A un peu plus de la moitié de la législature la dette s'élève à quelque CHF 43 millions tandis que les préavis déjà votés s'élèvent à CHF 28 millions.

**Détermination**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances, à l'unanimité des commissaires, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis No 29/6.19

Commission des finances  
Le Président  
Marc Lambrigger

Morges, le 6 novembre 2019